A N N E X E :

S O U R C E S E T T A B L E S

A. SOURCES D'ARCHIVES :

I. Archives générales du Royaume (Bruxelles) (AGR)

Fonds d'Arenberg :

Le fonds d'Arenberg est très vaste et ne possède pas encore d'inventaire. Pour le présent travail j'ai utilisé les Livres de comptes des Années 1838-1839-1840 ; registres très bien tenus et d'utilisation facile, mais ils n'ont pas été retrouvés pour 1836, 1837, ni pour les années 1840 à 1846.
Par contre pour les années 1838, 1842, 1845, 1846, j'ai consulté les "Pièces justificatives" qui sont un ensemble de factures et de reçus classés dans des fardes. Ces pièces donnent les renseignements parallèles aux livres de comptes mais souvent sont beaucoup plus complètes (précision de date et de durée exacte des travaux). Suivent, classés dans l'ordre chronologique, des extraits de sept dossiers du Fonds d'Arenberg.

AGR : document n°1 :

Sabbe n°10.342 (1),

Registre des comptes 1838 : Parc d'Enghien.

p.1 : "Compte général fait et rendu à S.A.S.Monsieur le Duc Prosper-Louis d'Arenberg, Duc d'Aarschot et de Croy, Duc de Neppen, Prince de Recklinghausen... par Joseph

Connerade directeur dudit Parc, des recettes et dépenses de l'année 1838" (écrit le 27 mai 1839).

p.36 : "Compte des dépenses faites au parc et château d'Enghien, sous la direction de Sr D.D.Siraux prndant l'année 1838."

chapitre IV : Réparation et entretien des bâtiments et approvisionnement du magasin au bois.

A, Dépenses relatives aux bâtiments :

p.41 : .... payé à G. DURE, menuisier pour 288½ journées employées... (dont) .. 24 à faire des chassis pour l'escalier de la tour de la chapelle.

p.42 : .... payé à J.Bte & P. Pletinckx, charrons et menuisiers pour 156½ journées employées comme suit :.....
... à deux tables antiques de la chapelle,
... à treiller un chassis pour une grande fenêtre de la chapelle,
...aux tables antiques de la chapelle,
... aux ornements sous les chassis de la chapelle,
... encore aux tables susdites...

p.44 : ... payé à Mahauden, maître maçon, pour 346 journées...
... employées à placer des échaffaudages pour les vitraux de la chapelle pendant le mois de juillet.
... à une fenêtre de la chapelle (septembre voir pièces justificatives 60 à 64).
... aux fenêtres de la chapelle (octobre 1838).

p.47 : ... payé à J.Bte & Fçois Schoonheyt, serruriers, pour 363 journées employées comme suit :.....
(P.J. 65 à 76).

... 10 3/4 à un chassis en fer pour la chapelle
... 14 à deux grands chassis pour la chapelle
... à la confection du 3me chassis en fer
... au 3me chassis pour la chapelle
... à un chassis treillé pour la chapelle
... à deux chassis treillés pour la chapelle
... aux vitraux de la chapelle
... au 2me chassis pour la chapelle
... placé les chassis et vitraux de la chapelle
(d'après les pièces justificatives ce travail aurait été effectué en octobre 1838 ; les vitraux achetés en 1837 seraient en place à Enghien en octobre 1838).

p.50 : ... payé à Dumonceau plafonneur pour...
... 34½ employées aux fenêtres de la chapelle, à faire des corniches et ornements sous les vitraux...
(P.J. : 77,78)

p.50 : ... payé à J. Clerbois, ardoisier...
pour la chapelle...

p.50 : ... payé à Maillet, plombier, pour fournitures et ouvrages de son état, savoir : en février, mars, mai, juin, juillet, août,, septembre. (P.J.81,2)
(Peut-être rien à voir ?)

p.51 : ... payé à POPLEMONT, vitrier, peintre, pour 319½ journées employées à ... (surtout pour les serres)
... à la chapelle
...confection d'un vitrage pour les deux chassis derrière les vitraux de la chapelle (P.J.83 à 88)

p.51 : ... payé à Josse Billen, vitrier encadreur, pour le placement de peintures sur verre à la chapelle, 322frs

p.52 : ... payé à Restiau, tailleur de pierres pour 26 3/4 journées à 2 frs 28 centimes employées aux chassis de la chapelle..... (P.J.92)

.....

B. Dépenses relatives aux magasins : (rien d'intéressant pour ce sujet)

≠ chapitres .....

chapitre X : Dépenses diverses :

p.59 : (P.J.178,179) Mr STAEDTLER a payé à CARPONNIER, pour diverses peintures sur verre : 790 francs.

AGR : document n°2

Sabbe n°10.342 (2)

Registre des comptes 1839 et 1840 (même titre que doc.n°1)

"Comptes des dépenses faites au parc et château d'Enghien sous la direction de Sieur D.D. Siraux pendant l'année 1839". (écrit en juin 1840)

chapitre IV : A. Dépenses relatives aux bâtiments :

... à J.Bte Pletinckx, charron
... à placer l'échaffaudage pour les vitraux..
(octobre 1838) P.J.55)
...à J.Bte et Fçois Schoonheyt, serruriers pour....
... à la confection d'un chassis pour vitraux de la chapelle (novembre 1838) (P.J.68)
... à P.Poplimont, peintre, vitrier pour les journées...
à peindre les plinthes de la chapelle
... aux vitraux de la chapelle (P.J. 76 & 79)
... à Dumonceau, plafonneur,
pour ouvrage fait aux vitrines de la chapelle,
3 journées à 2 francs (P.J/95)

"Compte des dépenses faites au parc et au château d'Enghien sous la direction de Sieur D.D. Siraux" (écrit en juillet 1841)

chapitre IV : ... A. Dépenses relatives aux bâtiments :

payé à G.Duré, menuisier pour...
... travail à la chapelle (2 x)
... à la porte de la chapelle (novembre 1840) (P.J.53 & 101)

... à J.Bte Pletinckx, charron, ...

... à des cadres pour la chapelle

... au placement de tableaux dans la chapelle

... à ajuster les tableaux de la chapelle et y faire plusieurs ornements neufs en sculpture ;.. aux sculptures et ornements de la chapelle (de janvier à mai 1840) (P.J. 59 à 66)

... & J.Bte & Fçois Schoonheyt, serruriers,

... aux serrures de la porte de la chapelle (février) (P.J.68,69 & 77)

... idem

... à la double porte de la chapelle (novembre 1840)

... payé à Th.Mahauden, maître maçon,

... au parvis de la chapelle

... au pavement de la chapelle (début de l'année 1840) (P.J/ 79 & 80)

... à P.Poplimont, peintre verrier,

... pour dorer les ornements nouvellement placés dans la chapelle et réparer l'ancienne dorure ... (mai 1840)

... peindre, les meubles de la chapelle et de la tribune, les portes, les plaintes etc... (P.J. 85,6,7)

... peindre et remastiquer plusieurs chassis ; les portes de la chapelle.

... payé à P.Nestiaux, tailleur de pierres, quelques journées employées à la chapelle (P.J.96,97)

AGR : document n°3

Sabbe n°537 :

Pièces justificatives des comptes 1838, vol.II.

- Pièce non numérotée intercallée entre les numéros 177 & 178.

Dépenses faites par Mr STAEDTLER en 1838
Chapelle d'Enghien :

n°	date	objet des dépenses	montant	observations
1	12 janvier 1838	à Mr Capronnier & fils, pour des peintures sur verre destinées à la chapelle d'Enghien	260.00	/
2	7 mars	aux mêmes, pour idem	530.00	/
3	29 idem	à Josse Billen, vitrier, ouvrages faits pour les vitraux de la chapelle.	322.00	/
		Ensemble :	1.112.00	

Onze cent et douze francs dont se prie Mr Mabiel de me créditer.

Bruxelles, ce 18 mai 1838.

signé : Staedtler.

- Pièce n°178 :

Livré à Monsieur Thijs par Capronnier et fils.

savoir :

88 carreaux ; peinture sur verre 264 -.

13 id. antiques retouchés 6 -.

Pour acquit- Total:francs 270 -.

déduit 10

par m. Thijs ; reste 260 francs.

signe ; J.B.Capronnier.

Bruxelles le 16 octobre 1837, payé le 12 janvier 1838.

- Pièce n°179 :

Le 14 février 1838 - Livré à Monsieur Thijs par Capronnier et fils, peintres sur verre, savoir :

185 carreaux peint, figures et décors

à 3 francs chaque ; ; ;...555-.

à déduire 25 frs

total francs 530.

arretté (sic) ce compte à la somme de cinq cent trente francs. Pour acquit signé :

signé ; J.F.Thijs Capronnier et fils.

Bruxelles le 7 mars 1838.

- Pièces justificatives des travaux : état des journées de Gilles Duré, menuisier.
- n°36 : mois d'avril 1838
  ½ jour à faire un traiteau pour un vitraux (sic) de la chapelle.

n°38 : id.juin 5 jours et demi à faire un châssis pour le tour de la chapelle.

n°41 : id.sept.1838 : 1 demi jour à les châssis de la chapelle

n°42 : id.octobre 1838 : 1 jour à les châssis de la chapelle.

J.B.Pletinckx, charron du parc ;

n°47 : mars 1838 : fait un cintre pour modèle de châssis en fer pour les vitraux de la chapelle.

n°52 : août " : 2 journées à treiller un châssis en fil de fer pour une grande fenêtre de la chapelle.

n°55 : novembre " : 2½ journées à ferrer la pompe pour le 7 étoile, fait des moules pour les ornements sous les châssis de la chapelle et à différente autres petite choses (sic)....

- n°60 : à Théodore Mahauden : juillet 1838 ;
  à placer les échaffaudages pour les vitraux de la chapelle et y préparer leur place.

n°62 : en septembre 1838 : à une fenêtre de la chapelle.
octobre 1838 : aux fenêtres de la chapelle

toujours signé pour acquit (ici Mahauden) et certifié sincère et véritable ; signé D.D.Siraux.

Journées de J.B. et Fçois Schoonheyt, serruriers du parc :

- n°66 : janvier 1838 : journées à la confection de deux châssis en fer, un treillé et un pour vitre pour une grande fenêtre de la chapelle.
- n°67: mars 1838 : 10 3/4 journées à la confection d'un châssis en fer pour les vitraux de la chapelle et à différentes petites choses.
- n°68 : avril " : 14 journées à la confection de deux grands châssis en fer pour les vitraux de la chapelle.
- n°69 : mai " : 9 journées à finir le 2me châssis pour les vitraux et les placer dans le châssis.
- n°70 : juin " : 9 journées à la confection d'un troisième châssis pour les vitraux de la chapelle.
- n°71 : juillet " : 8 journées au 3me châssis pour les vitraux de la chapelle.
  20 journées à la confection de 2 châssis à vitres pour derrière les vitraux.
  7 3/4 journées pour un châssis treillé en fil de fer pour la chapelle.
- n°72 : août " : 22 journées à la confection de deux grands châssis treillés en fil de fer pour la chapelle.
- n°73 : septembre " : 11 journées à la confection du 11me châssis pour les grandes fenêtres de la chapelle.
- n°74 : octobre " : Placer les châssis et vitraux de la chapelle.

Journées de Dumoncaux, plafonneur à Enghien :

- n°77 : pendant les mois de juillet, août, septembre et novem-
& n°78 bre 1838 : journées à replâtrer l'intérieur des fenêtres de la chapelle, fait des corniches et ornements sous les vitraux etc...

Journées de Jean Clerbois en juillet, août, septembre et octobre 1838 :
11 jours à restaurer le toit de la tour et refait à neuf les toits sur les deux petites sacristies de la chapelle.

Charles Maillet, plombier : livrance :

- n°81 : 29 mai : 1 livre étaint au service des vitriail (sic)
24 juillet : 2 livres était au service des vitriail
29 août : 2 livres était au service de vitriail.

Paul Poplemont, peintre et vitrier :

- n°84 : mai 1838 : ... aida le serrurier aux vitraux pour la chapelle.
- n°86 : juillet " : remastiquer aux vitraux de la chapelle ; refait de neuf le haut de deux fenêtres pour derrière les vitraux (sic)
- n°87 : août" : 32½ journées à la confection d'un vitrage pour deux châssis derrière les vitreaux (sic) de la chapelle ; placer le vitage et peint les châssis.

- n°88 : septembre & octobre 1838 : 25 j. à placer les carreaux dans les châssis de la chapelle.

Josse Billen : vitrier et encadreur :

- n°89 : 1837 : 26 avril : démonté 3 vitraux à l'église de Dion Leval (sic).
frais de voyage et transport : 25
10 mai: frais de voyage à Enghien : 12
6 juillet : replombé 15 panneaux en dessein à 5 fr : 75
livré 2 (?)½ feuille de verre bleu : 5
livré de la ferraille : 10
frais de voyage à Enghien et transport de vitraux : 16
1838 : 12 mars :replombé 27 panneaux en dessein à 5 fr : 135
livré une ½ feuille de verre bleu : 5
livré de la ferraille : 17
frais de voyage à Enghien et transport de vitraux : 22

332 frs

Je certifie les articles ci-dessus exactes et véritables
signé : Thijs

Sous acquit signé
Josse Billen

N°92 : Restiau :...placer des oeillets et bracettes pour le châssis de la chapelle.

AGR : document n°4 :

Sabbe n°504 :

Pièces justificatives des comtes de 1842.

- Pièce intercallée sans numéro et n'ayant pas de rapport avec les comptes de cette année.

Livré à Monsieur Billen, par Capronnier & fils, à savoir

152 carreaux peints	francs :	456
4 antiques retouchés		6
		462
déduction :		453

Pour acquis
Capronnier & Fils

Bruxelles, le 28 juin 1837.

- n°86 Nous, curé & Bourgemestre de Dion-le-Val, déclarons avoir reçu de Monsieur Theys, peintre pour Monseigneur le Duc d'Arenberg, la somme de trois mille francs pour solde de trois fenêtres en vitraux coloriés. Fait à Dion-le-Val le vingt sept avril mil huit cent trente sept.

signé : J.L.Deleuze, curé de Dion-le-Val.
F.J.Lambermont, bourgemestre.

- n°87

Pour Son altesse Sérenissime Monseigneur
le Duc d'Arenberg.

(avril) Revient à J.F.Thijs pour vacation et frais de 2 voyages
(1837) à Dion-le-Val et pour achat des 3 fenêtres d'église (vitraux peints) et en avoir fait un dessin esquissé : 70

(juin) payé au peintre Capronnier pour restauration selon la note ci-jointe : 453

(juillet) frais de voyage à Enghien 15

538

Pour acquis : signé J.F.Thijs.

- n°88

Travaillé aux ordres de Monsieur Thijs, savoir :
Composition d'un vitrail avec des médaillons antiques.

11 carrés composés avec les médaillons à 50 frs	550.
4 entièrement neufs à 100frs	400
17 baguettes de fer travaillé à 2,25	38,25
2 caisses à compartiments intérieurs	10,75
Voyage d'Enghien, frais de transport et vacation	30
	1.029
Pour acquis	188,50
Capronnier FRS :	1.217,50

Bruxelles, le 1er - 8 - 1839.
Je certifie les articles contenus et cette note exacte à ma connaissance. Bruxelles 1839 signé : J.F. Thijs.

- n°89 : Le 8 octobre 1838, livré à monsieur Thijs,
par Capronnier & Fils, peintres sur verre :

Trois carrés à bordures de décors, têtes d'ornement et dessins jaunes sur fond bleu ; antiques ajustés et le tout mis en plomb : coûte chacun : 60 frs 180.
Trois baguettes de fer travaillées sur tous les contours 4,50.
pour la caisse 4
188,50.

pour acquis J.B.Capronnier
Bruxelles, le 26-X-1838.

Je certifie le tout exact à ma connaissance
signé J.F.Thijs

Vu, Bon à payer
signé : Prosper d'Arenberg.

AGR : document n°5 :

Sabbe n°536 :

Pièces justificatives de l'année 1845 :

à Th. Mahauden, maître maçon,

juillet : faire un ordage à la chapelle de l'intérieur du parc ...

août : ... à aider à placer les vitraux et démonter les ordages de la chapelle à l'intérieur du Parc....
9 h. à faire ordage à la chapelle de l'intérieur du Parc pour les changements des vitraux.

à Poplemont, peintre

juillet : remettre en couleur... diverses choses de la chapelle du Parc

août : diverses couches de couleurs sur les murs et plafonds de la chapelle des Capucins et à la chapelle du Parc.

21 juillet 1845 :

Etat des travaux exécutés pour le compte de Son Altesse Monseigneur le Duc d'Arenberg, aux vitraux de la chapelle d'Enghien par Capronnier, peintre verrier à Bruxelles.

- mon voyage à Enghien pour reconnaître les traverses à exécuter : un jour et dépenses 17.
- Peintures au vitrail du côté droit. Refait 16 pièces pour la continuation des décors peints 32.

- au vitrail gauche refait 26 pièces	52.
- Partie blanche - employé 23 feuilles double épaisseur soit 76 pieds 2	28,75
- Pour fournitures et mises en plomb de 30 compartiments de ≠ dimensions	141,75
août :	
- placement, un ouvrier : 18 quarts à 88cts	15,84
- pour frais de séjour et diligence	8,25
- fourni caisse, 22 baguettes de fer, du mastic	19,50
	315,09

J.B.Capronnier.

vu, bon à payer article chapelle
signé : Prosper d'Arenberg.

AGR : document n°6 :

Sabbe n°608 :

Pièces justificatives de l'Année 1846 :

..... à Pletinckx :

janvier , plafonnage de la chapelle.....

..... à Poplemont :

décembre 1845 & janvier 1846 :

- restaurer les châssis à l'église des Capucins.
- ôter les vitraux de la chapelle et gratter le plâtre autour des autres châssis.
- couvrir les meubles et les dorures.

..... à Mahauden :

- à faire ordage dans la chapelle de l'intérieur du parc (14 janvier 1846)
- à couper le vieux plâtre de la voûte et murs de la chapelle et nettoyer les cordons en pierre de taille.

..... à Poplemont : barbouilleur (!) et vitrier.

- preparer diverses couleurs pour la chapelle.

..... à Mahauden :

- à placer les vitraux dans la chapelle (mars).

p.n°123 : Etat des travaux de peinture sur verre exécutés aux vitraux de la chapelle d'Enghien par ordre de S.A.S. le Duc d'Arenberg, par Capronnier, peintre verrier à Bruxelles.

1846, le 26 avril,

Les deux verrières du centre ont été entièrement retouchées et recuites, ainsi que totalement remises en plomb. Pour compléter les 24 panneaux du centre, refait 19 pièces - 46.

Pour compléter les 6 grands panneaux du haut et continuer l'architecture - 142.

partie neuve :

- composer et exécuter les 6 panneaux du bas, à médaillons à figures, deux médaillons du haut (St François et le X) puis 4 panneaux à chiffres, en tout 2 compartiments entièrement neufs - 330.
- employé 42 feuilles de verre blanc double ép épaisseur pour les panneaux losangés - 52,50
- Pour la mise en plomb des deux verrières, soit 86 compartiments - 354.00

Placement :

- transport des caisses, confections de caisses à compartiments, emballages, mastic, etc... - 20,25
- fourni 22 baguettes de fer et modification aux anciennes 9,75
- .....6 ou 9 V inclus,24,5 à 88 cts 21,12

- frais de séjour et de voitures 10,50

Pour acquis J.B.Capronnier 986,12 FRS

par mon ordre,
vu, bon à payer, le 14 août 1846, signé P.d'Arenberg.

AGR : document n°7 :

Sabbe n°3.214 :

Notes relatives aux hôtels et immeubles de la liste des immeubles placés sous séquestre après la guerre 1914-18 ; appartenant à S.A. le Duc Engelbert d'Arenberg à Nordkirchen en Allemagne et résidant à La Haye au 31 décembre 1918.

....

à Enghien :

..... enfin l'ancienne chapelle du parc d'Enghien, non comprise dans la location de Monsieur le Baron Empain, 1 a. 27 ca.

... daté 1921.

II. : ARCHIVES DU COUVENT DES CAPUCINS A ENGHIEN (ACCE)

- Archives d'Arenberg - Dossier Prosper-Louis d'Arenberg.

ACCE : document n°1 :

Extraits de la Correspondance du Duc Prosper-Louis d'Arenberg à son épouse Ludmille Lobkowitz : 1836.

1) Lettre du 28 juin 1836 : Le duc commence la restauration et l'embellissement de la chapelle. Il s'agit surtout de placer le retable au-dessus de l'autel.

2) lettre du 9 juillet 1936 : La boiserie sculptée fut conservée. Il renouvela le pavé en y mettant des briquettes selon l'ancien modèle.

3) lettre du 14 juillet 1836 : Il fit repeindre tout l'intérieur de la chapelle.

4) lettre du 21 juillet 1836 : Il fit compléter la boiserie sculptée.

5) lettre du 10 août 1836 : Il fit ajouter des ornements dans le même style que ceux qui y sont.

6) lettre du 20 août 1836 : Il n'y a rien de changé à la disposition originale de la chapelle. On a peint par-dessus la vieille croix, ainsi il n'y a rien à gratter.

7) lettre du 25 août : La tour doit de fameuses obligations à votre cadeau (= retable), car sans cela, j'aurais remis encore le tout aux calendes grecques et la voûte aurait
8) peut-être croulé. A présent du moins, nous sommes sûrs que de notre vivant il n'y aura plus rien à y faire et que l'intérieur sera vraiment superbe.

9) lettre du 27 août : La quatrième façade de la tour va aussi bientôt être achevée ; ainsi il n'y aura plus rien à faire pour moi.

ACCE : document n°2 :

Lettre de Monsieur l'Abbé Deleuze, curé à Dion-le-Val au baron Beeckman : 11 mars 1837 :

"J'ai recommencé avant hier à aller à l'église après avoir dû tenir le lit bien des semaines ; voilà pourquoi je n'ai pas fait ce que me disait votre honorée.

La députation fait défendre de vendre les vitraux coloriés plus beaux depuis qu'ils sont netoyés (sic). Notre intention n'a jamais été de les vendre sans y être autorisé ; mais d'en connaître la valeur en les faisant annoncer dans les gazettes ; aussi des amateurs se sont présentés et surtout des étrangers. Je souhaite vivement que le gouvernement en fasse l'acquisition.

ACCE : document n°4 :

Lettre de Mr Deterre à Mr Städtler :

Enghien : 30 mars 1837.

"Conformément à votre demande nous avons pris la mesure des fenêtres de la chapelle que voici :

en entrant à gauche la hauteur est : 4M.65 C.larg.1M.20C.
idem à droite la Hr est : 4M.69 C.larg.1M.22C.
derrière l'Autel, gauche, Hr est : 5 id.87 id.larg.
1 id.20 id.
idem droite, Hr est : 5 id.83 id.larg.
1 id.20 id.

J'espère que vous entenderez à cette invitation en tout (sic) car je viens dimanche prochain à Bruxelles & je prendrai la liberté de vous rendre visite.

Agréez... "

Signé E.Deterre.

ACCE : document n°5 :

Feuille comportant les données sur les vitraux de l'église de Dion-le-Val et sur les fenêtres de la chapelle castrale d'Enghien (sans indication d'auteur ni de destinataire - 1837).

"Vitraux qui sont placés à l'église de Dion-le-Val

1er sujet : fournaise ardente.

De 1 mètre 73 Ct de large sur 2 mètres 90 cent. de Haut.

Le Christ sur la croix, la Madeleine aux pieds, etc.

De 1mètre 73 Ct de large sur 2 mètres 60 cent. de Haut.

Le trône de la Sainte Vierge.

De 1 mètre 73 Ct de large sur 2 mètres 60 Ct de haut.

Le tout à l'extérieur très rouillé, mais d'un riche dessin d'architecture et differens personnages analogues aux sujets. (sic)

Les fenêtres, chapelle d'Enghien.

Deux croisées derrière l'autel de 1 mètre 20 Ct de large sur 5 mètres 88 Ct.

Croisée à droite en entrant de 1 mètre 23 Ct de large sur 4 mètres 70 Ct.

Croisée à gauche de 1 mètre 20 Ct de large sur 4 mètres 65 Ct.

ACCE : document n°6 :

Sur la même feuille (doc.5), d'une écriture différente : minute d'une lettre de Mr Stock aux membres du Conseil de fabrique de l'église de Dion-le-Val. 21 mars, 1837.

"Monseigneur le Duc d'Arenberg, après avoir fait examiné les vitraux de votre église, dont on lui a proposé l'acquisition, m'a chargé d'avoir l'honneur de vous offrir

la somme de trois mille francs. Je vous prie, Messieurs, de soumettre cette offre à l'autorité compétente et si celle-ci autorise son acceptation, je ferai mettre cette somme à votre disposition en même temps que les vitraux seront enlevés.
Recevez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération."

ACCE : document n°7 :

Lettre du Baron Beeckman à Mr Stock. Bruxelles.
22 avril 1837.

"J'ai l'honneur de vous informer que les vitraux de l'église de Dion-le-Val sont dès ce moment mis à la disposition de Monseigneur le Duc d'Arenberg. Vous pouvez les faire prendre quand vous le jugerez à propos. Je viens d'en prévenir Monsieur le Curé pour qu'il les laisse prendre à la personne qui lui présentera une lettre de vous Monsieur.
Agréez, je vous prie.....
signé Beeckman.

ACCE : document n°8 :

Dessin du vitrail n°I, avec mesures et projets d'arrangement. Dessin de De Brou, conseiller artistique du Duc d'Arenberg, exécuté au crayon, sans date.

voir planche n°XV.

- Archives Landelin - Hoffmans - Dossier Chapelle castrale d'Enghien.

ACCE : document n°9 :

Fiche manuscrite du P. Landelin :

"visite de la chapelle du parc : 31 juillet 1941.

En compagnie de Mr le commissaire, du P. Alexandre, capucin - Mme la Baronne a fait mettre des planches clouées à la porte de la chapelle (soi-disant pour empêcher les visiteurs). Nous avons enlevé ces deux planches barricades et sommes pénétrés dans la chapelle. Spectacle lamentable ! Les ~~carreaux~~ (sic) vitres des fenêtres étant brisées, , les pigeons y pénètrent et viennent souiller le mobilier précieux de la chapelle.

Chapelle transformée en pigeonnier. De plus on y entre par la porte de l'escalier donnant accès à la tribune. De là on descend à l'aide d'une échelle dans la cha-

pelle. On voit les traces de pieds sur les deux dernières peintures de la tribune (représentant la présentation de Jésus au temple - l'adoration des mages).

Voilà comme la baronne entretient la chapelle."

ACCE : document n°10 :

Lettre dactylographiée de Mr Simon Brigode, conseiller à la restauration, au R.P.Landelin à Enghien,
Marcinelle, 23 novembre 1941.

"Le Commissariat Général me signale le mauvais état dans lequel se trouve le donjon du château d'Arenberg. On me prie d'examiner la chose sur place et de prendre renseignements auprès de vous.

Devant aller à Enghien mercredi prochain 26 courant, je me permettrai de passer au couvent entre 10h½ et 11h. Si vous n'étiez pas libre à ce moment, nous aurions l'occasion de nous revoir une autre fois.

Je vous rappelle que j'eus plaisir de vous faire visite, avec mon ami et collègue, Paul Rolland, au début de 1940.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'expression de mes sentiments très respectueux.

signé S. Brigode.

ACCE : document n°11 :

idem, Marcinelle, 4 décembre 1941.

"Veuillez trouver ci-jointe la copie du rapport que j'adresse au Commissariat Général.

J'espère qu'une suite pourra être donnée à cette affaire le plus rapidement possible.

Je vous remercie encore pour tous les renseignements que vous avez eu l'amabilité de me fournir au cours de ma visite et pour l'accueil si cordial que vous m'avez réservé.

En attendant le plaisir de vous revoir, je vous prie de croire, Révérend Père, à mes sentiments très respectueux.

Signé S. Brigode.

ACCE : document n°12 :

Rapport de la visite de Mr S.Brigode à la chapelle castrale d'Enghien effectuée le 26 nov.1941 ; le rapport est daté du 2 déc.1941, et envoyé au R.P. Landelin et à Mr le Professeur Stan Leurs, conseiller général pour la conservation des monuments :

"Objet : Enghien : Chapelle du Château du baron Empain

Comme suite à votre lettre du 20 novembre, j'ai visité la chapelle construite vers 1845 à l'intérieur du donjon de l'ancien château d'Arenberg, à Enghien.

Parmi les pièces principales de mobilier qui y sont conservées, signalons :

1) Retable gothique en bois sculpté, du début du XVIe siècle, avec volets peints.
2) Retable de pierre de la fin du XVe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Denis en Broquerois.
3) Retable de pierre du XVIe siècle, même provenance.
4) Dix petits panneaux peints, sur les côtés du retable de bois (XVIe).
5) Onze panneaux peints décorant la tribune (XVIe s.)
6) Trois verrières du XVIe siècle, provenant de l'église de Dion-le-Val.
7) Deux crédences gothiques très finement ouvragées, (bois).

Les verrières ont souffert du bombardement de mai 1940. Je vous ai adressé un rapport à ce sujet précédemment. Une partie des vitraux et des débris a été rangée dans des caisses conservées dans la chapelle. Mais les quelques panneaux restés en place devraient être démontés également. Ce travail pourrait être confié à M. Vernet, professeur de peinture, qui a exécuté très consciencieusement la première mise en caisses.

Par ailleurs, il serait utile de fermer les fenêtres par du verre à vitre afin de préserver le mobilier des rigueurs de l'hiver.

Les tableaux peints, volets du retable, et les 21 panneaux signalés plus haut pourraient être abrités provisoirement dans des locaux plus sûrs. Je proposerais volontiers de les déposer au Couvent des Capucins d'Enghien, où le Père Landelin serait tout spécialement désigné pour assurer leur conservation, en raison des

recherches nombreuses qu'il a faites sur les oeuvres appartenant à la famille d'Arenberg.

Les deux crédences pourraient être conservées également au Couvent des Capucins. Quant au retable de bois, démuni de ses volets, il n'est pas à conseiller de la démonter ; le mieux serait de le protéger sur place, ainsi qu'il a été fait pour les retables de pierre.

Le château et le parc sont actuellement occupés par l'armée allemande. Les soldats s'introduisent dans le donjon par l'escalier des étages, redescendent alors dans la chapelle en se cramponnant à la tribune et dégradent ainsi le mobilier et surtout les panneaux peints garnissant la balustrade de cette tribune. Le "Kunstschutz" ne pourrait-il intervenir afin que l'accès de la chapelle soit dorénavant interdit aux soldats ?

La porte d'entrée de la chapelle est formée de 6 panneaux sculptés, Ces panneaux sont logés dans des encadrements en fonte de style néo-gothique. Leur présentation est, en réalité, très défectueuse. De plus, placés à l'extérieur, ils souffrent des intempéries.

Ces panneaux proviennent d'un retable du XVIe siècle dont les Pères Capucins d'Enghien possèdent les volets d'excellente facture. Il serait fort souhaitable de voir, un jour, ces sulptures replacées dans un encadrement adhoc, pour former un ensemble de valeur avec les panneaux peints.

Dans l'espoir que vous voudrez bien intervenir auprès des services compétents de l'Etat, à qui la chapelle appartient actuellement, afin que le mobilier puisse être protégé sans retard, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Conseiller pour le Hainaut

Simon Brigode.

ACCE : document n°13 :

Lettre du R.P. Landelin Hoffmans à Mr S.Brigode, Enghien : 10 décembre 1941. (minute manuscrite).

"En rentrant de prédication, j'ai trouvé chez moi votre honorée du 4 décembre écoulé et je vous remercie. J'ai lu avec plaisir et intérêt votre rapport substantiel dont j'ai admiré l'objectivité. Il faut espérer que notre gouvernement ne tardera pas à entrer dans la voie des réalisations afin de sauvegarder ces trésors d'art que renferme la chapelle du parc d'Enghien. Les ducs d'Arenberg ont été de tous temps de grands mécènes et c'est grâce à la munificence du Duc Prosper d'Arenberg que ce donjon carré, dernier vestige du château féodal, des seigneurs d'Enghien, a été transformé en chapelle avec tous les embellissements artistiques. C'est avec plaisir que notre couvent abritera les objets d'art, exposés aujourd'hui aux intempéries de l'hiver, par suite de l'incurie des propriétaires actuels. Ce retable en bois sculpté doré a son histoire. Lors des troubles religieux du XVIme siècle pour le soustraire à la fureur des calvinistes, il fut mis à l'abris dans un immeuble de notre propriété. Durant la guerre 1914_18, les volets de ce même retable furent mis en sécurité dans notre grand parloir. Voilà comment l'histoire se répète et les Capucins en étant les gardiens de nos trésors artistiques, contribueront à sauvegarder le patrimoine artistique national.

C'est bien dommage qu'on ne puisse enlever l'autel pour le placer dans notre église. Ici du moins, tout le monde pourrait le voir et l'admirer. Certes le duc serait charmé d'apprendre que les trésors artistiques

amassés par les soins de ses ancêtres ont trouvés enfin l'hospitalité et la sécurité dans le couvent des Capucins qu'ils ont fondé en 1615."

ACCE : document n°14 :

Lettre dactylographiée de Mr S.Brigode au R.P.Landelin Hoffmans, Marcinelle, 20 janvier, 1942.

" Monsieur le Directeur Général du Service d'Architecture du Commissariat Général m'envoie la copie d'une lettre adressée à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics pour le mettre au courant de l'état actuel du mobilier conservé dans la chapelle du château d'Enghien. Une copie de mon rapport fut jointe à cet envoi.

Par ailleurs, et en ce qui concerne l'accès de cette chapelle aux soldats allemands, Monsieur le Professeur Leurs, s'est mis en rapport avec le service compétent de la Militärverwaltung pour lui demander de prendre toutes les dispositions en vue d'éviter les dégâts aux oeuvres d'art conservées dans la chapelle.

Si vous aviez l'une ou l'autre remarque à faire à propos de l'état de la chapelle, ou si vous constatiez de nouvelles déprédations, puis-je vous demander de bien vouloir m'en aviser. Je ferais, de mon côté, le nécessaire aussitôt.

En vous remerciant d'avance et en attendant le plaisir de vous revoir, je vous prie d'agréer, Révérent Père, l'expression de mes sentiments respectueux.

signée S. Brigode.

ACCE : document n°15 :

Minute d'une lettre du P.Landelin à Mr S.Brigode, Enghien, 29 janvier 1942.

"J'ai le plaisir d'accuser réception de votre lettre du 20 écoulé. J'ai le regret de vous dire que jusqu'à présent rien n'a été fait pour la protection du mobilier d'art de la chapelle du parc d'Enghien. Les vitres des fenêtres restent brisées et le vent et la neige s'engouffrent dans la chapelle risquant de détériorer les objets d'art. Il serait cependant si simple de faire placer des carreaux aux fenêtres, ce sera déjà une protection. Il est grandement à souhaiter que ce mobilier trouve un refuge assuré contre les intempéries et les déprédation, en le plaçant par exemple dans notre église où tout le monde pourrait le voir et l'admirer. Contrairement aux conditions de vente, qui stipulent que le parc et la chapelle doivent rester ouverts au public, les jeudis et les dimanches ; le parc et la chapelle restent fermés au public et personne n'a l'occasion d'admirer ces chefs-d'oeuvres de notre art national.

Veuillez agréer,.....
signé P. Landelin.

ACCE : document n°16 :

Lettre de Mr S.Brigode au R.P.Landelin,
Marcinelle, 14 février 1942.

"J'ai bien reçu votre lettre du 13 courant et je vous en remercie.

Par ailleurs, je viens de recevoir copie de la lettre ci-jointe. Je vous la transmets pour information en vous priant de bien vouloir me la retourner sans retourner sans retard.

Si vous aviez une observation à formuler à son sujet, je serais désireux d'en avoir connaissance.

Vous pouvez me renvoyer ce document ainsi que votre réponse, en franchise de port, en vous servant de l'enveloppe ci-jointe.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Révérend Père, l'expression de mes sentiments bien respectueux."

ACCE : document n°17 :

Lettre manuscrite (minute) du R.P.Landelin à Mr S.Brigode, Enghien, 17 février, 1942.

"En réponse à votre honorée du 14 écoulé, à laquelle est jointe la copie de la lettre du secrétariat général des Bâtiments ; je me permets de signaler l'erreur qui s'est glissée dans l'objet du rapport. Ce n'est pas du châ-

teau d'Arenberg qu'il s'agit. Ce château est de construction récente (1913) par le propriétaire actuel, le Baron Empain, lequel en ce temps-là, avait loué le parc d'Enghien par bail, avec condition de bâtir un château (l'actuel). Il s'agit ici de la chapelle du parc d'Arenberg. Cette chapelle était autrefois le vieux donjon carré du château féodal des d'Arenberg, château qui fut rasé vers 1812. Dans les années 1840, le Duc Prosper d'Arenberg fit transformer ce vieux donjon en chapelle et l'embellit du mobilier liturgique et artistique qui se voit encore aujourd'hui. Or, ce mobilier d'art est aujourd'hui exposé aux intempéries et aux dépradations. Il est urgent d'y porter remède.

(note : inexact)

J'espère que l'état fera le nécessaire pour sauvegarder ces fleurons de notre art national.

Veuillez agréer... "
signé P.Landelin.

ACCE : document n°18 :

Lettre de Mr Brigode au R.P.Landelin,
Marcinelle, 4 juin 1942.

Enghien, Chapelle du Château.

Révérend Père,

Je serai de passage à Enghien samedi prochain 6 courant vers 9 h ½. je me permettrai d'aller jusque chez vous afin de savoir si l'on a fait quelque chose pour protéger les oeuvres d'art de la chapelle.

Si vous n'êtes pas libre, ne dérangez pas votre programme pour moi. J'aurais l'occasion de vous revoir un peu plus tard.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'expression de mes sentiments respectueux.

ACCE : document n°19 :

Procès verbal de la visite à la chapelle castrale d'Enghien, minute signée par le R.P.Landelin Hoffmans et datée du 6 juin 1942.

Procès verbal de la visite à la chapelle du parc : Suite à la lettre de Mr Brigode Conseiller à la restauration du pays datée du 4 juin 1942, je me suis rendu avec ce dernier, le samedi 6 juin. Nous y avons constaté le même délabrement. Rien n'a encore été fait. La porte de la chapelle est ouverte ; les vitres des fenêtres ouvertes par où les pigeons entrent et viennent déposer leurs excréments sur les parois de bois de la tribune latérale (côté gauche). Bref, la chapelle est transformée en pigeonnier. Un monceau d'excréments gît dans les coins de la chapelle. Le retable s'abîme de jour en jour.

Monsieur Brigode, Conseiller a promis de faire encore une fois le nécessaire auprès des autorités compétentes pour remédier à cette déplorable situation.

ACCE : document n°20 :

Lettre dactylographiée de Mr Emile Pacco, juge de paix à Enghien au R.P.Landelin, Enghien, 30 juin 1942.

Je vous retourne l'extrait de l'acte de vente.

La chapelle appartient à la famille Empain qui
1. la doit entretenir en parfait état. Il ne peut donc ni la démolir, ni la laisser dépérir, faute d'entretien.
2. ne peut y faire que des modifications approuvées par le ministère des Sciences et des arts.

Les vitraux de la chapelle, le rétable etc... appartiennent à l'Etat qui peut les enlever ou les laisser en place et pendant ce temps, la famille Empain est chargée de l'entretien en bon père de famille. C'est la situation actuelle.

Cependant la famille Empain, étant en fait dépossédée de son parc, par nos protecteurs, c'est à ceux-ci que passe la charge d'entretien, nous avons vu hier, comment ils s'en acquittent et je crois inutile de s'adresser à eux.

Je propose donc que le cercle archéologique, prenne l'initiative de mettre au courant le ministère des Sciences et des Arts, ce qui amènera soit l'enlèvement des objets d'art (ce qui vaut encore mieux que leur destruction, qui est certaine à bref délai) soit leur placement par exemple chez les Pères Capucins en attendant des temps meilleurs et avec l'espoir de conserver ces objets dans notre ville.

Je crois qu'une réunion du cercle archéologique est urgente, afin de décider de l'attitude qui sera jugée la

meilleure. Mrs les Doyen et Bourgmestre devraient y être invités.

Tout mon respect, Révérend Père,
signé E. Pacco.

ACCE : document n°21 :

Lettre dactylographiée de Mr S.Brigode au R.P.Landelin, Marcinelle, 26 juillet, 1942.

Objet : Enghien, Chapelle du Parc, Protection des oeuvres d'art.

Révérend Père,

Vous êtes au courant de tous les rapports que j'ai réalisés et de toutes les démarches que j'ai faites en vue de protéger les oeuvres d'art conservées dans la chapelle du château d'Enghien. Ces démarches, ainsi que vous le savez également, n'ont pas abouti, le département intéressé semblant se désintéresser de l'affaire et ne donnant aucune suite à mes propositions.

Aussi, est-ce avec plaisir que j'apprends l'heureuse initiative du Cercle Archéologique d'Enghien. Le procédé, il est vrai, n'est sans doute pas très administratif, mais en raison de la carence des pouvoirs intéressés, on ne peut qu'approuver la décision prise par le cercle archéologique. Les oeuvres d'art de la chapelle sont maintenant préservées, et voilà bien la chose essentielle !

Je fais part de cette nouvelle à Monsieur le Professeur Leurs, Conseiller Général pour la Conservation des Monuments.

Je recevrai très volontiers le rapport du Secrétaire du Cercle archéologique, rapport dont vous me parlez dans votre lettre. Deux exemplaires suffisent : un pour le Comminsariat Général et un pour mon dossier.

A l'occasion, je ne manquerai pas d'aller admirer le retable installé provisoirement dans votre chapelle.

En attendant, je vous prie d'agréer, Révérend Père, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Conseiller
signé : Simon Brigode.

ACCE : doc. n°22 :

Procès-verbal du transfert au Couvent des R.P.Capucins d'une partie du mobilier artistique de la Chapelle du Parc. Enghien, 23 juillet 1942.

Le Cercle archéologique d'Enghien, de commun accord avec les autorités communales de la Ville d'Enghien.

Considérant que malgré les mesures de protection et de conservation prises par l'Administration communale après les bombardements de mai 1940, le mobilier artistique de la Chapelle du Parc se trouvait,à la suite de nouvelles deprédations du bâtiment, soumis à des graves et

sérieux dangers de détérioration.

Considérant que le propriétaire actuel du parc et du bâtiment de la Chapelle, auquel reviennent la garde et l'entretien du mobilier et du bâtiment, a été expulsé de son domaine par suite de réquisitions.

Considérant que les enquêtes menées, à la suite des démarches du Cercle archéologique d'Enghien, par le Commissariat à la Restauration du Pays, les 2 décembre 1941 et 6 juin 1942, n'ont été suivies d'aucun résultat pratique en ce qui concerne la protection du dit mobilier.

Considérant que pendant des événements et dans des circonstances analogues antérieures, des objets d'art de la Chapelle du Parc ont été mis à l'abri au Couvent des R.P.Capucins, et que dans son rapport, le délégué du Commissariat général à la Restauration suggère de recourir à la même solution.

Vu l'urgence des mesures à prendre en vue de la sauvegarde du mobilier artistique de la Chapelle du Parc,

a pris l'initiative du transfert au Couvent des R.P.Capucins des pièces du dit mobilier ci-dessous répertoriées :

1. le retable gothique en bois sculpté polychromé et doré, ainsi que les volets peints de ce retable.
2. Les deux crédences gothiques en bois sculpté, aux armoiries des d'Arenberg-Lobkowitz.
3. Les dix petits panneaux peints qui se trouvaient sur les côtés du retable en bois.
4. La "boîte de la Chapelle" avec attaches en fer, portes sculptées et côtés marqués aux initiales couronnées L.C.

5. Les deux petites crédences marquetées d'ivoire et d'ébène.
6. Le pupître d'autel en bois.
7. Des parties de vitraux.

Ces pièces ont été transportées et déposées en leur état au Couvent des R.P.Capucins le jeudi 23 juillet 1942 dans l'après-midi.

MM. Pierre Delannoy, l'Abbé Seuntjens, curé-doyen, Emile Pacco, juge de Paix, le R.P.Landelin Hoffmans, conservateur-bibliothécaire, Nestor Devel, Amé Wibail, secrétaire et Jules Temstedt, trésorier, membres du Cercle se sont rendus le même jour à 20 H. au dit Couvent pour constater le dépôt . Les numéros 1 et 2 ont été placés dans l'église à la Chapelle de St Joseph, les numéros 4 et 5 à la chapelle de la Ste Vierge et les numéros 3,6 et 7 à l'intérieur du Couvent.

A cette occasion, le Cercle archéologique a une nouvelle fois insisté de façon pressante auprès de l'Administration communale pour que toute mesure utile soit prise en vue de la protection du bâtiment et des objets d'art laissés en place.

En foi de quoi, le présent procès(verbal a été rédigé à Enghien, le 23 juillet 1942, et reproduit en six exemplaires. Un exemplaire est destiné au propriétaire du Parc, un aux archives de la Ville, un aux archives du Couvent des R.P.Capucins, un aux archives du Cercle archéologique, le cinquième à M.Simon Brigode, conseil-

ler à la Restauration du pays pour le Hainaut, et le sixième à M.Stan Leurs, conseiller général pour la conservation des monuments. Signé par :

Pour le Cercle Archéologique Le Trésorier Le Secrétaire

Pour l'Administration communale : Le Secrétaire, Le Bourgmestre.

et cachet du Cercle Archéologique et de la Ville d'Enghien.

ACCE : document n°23 :

Lettre du Père gardien du couvent à Mr le Baron Empain, Enghien, 10 août 1942.

Je me fais un devoir de vous informer que le Cercle Archéologique d'Enghien d'accord avec l'administration de la dite ville, nous a confié la garde des pièces du mobilier artistique de la chapelle de votre parc, dont vous trouverez ci-joint l'inventaire.

A cet inventaire, il convient d'ajouter les six chandeliers en laiton faisant partie de l'autel.

Les principales oeuvres d'art de votre chapelle sont maintenant préservées et voilà bien la chose essentielle.

Veuillez agréer, Monsieur le baron, l'hommage de mes sentiments religieux et dévoués.

Le Père Gardien.

ACCE : document n°24 :

Lettre du Père Landelin Hoffmans à Mme la Baronne Empain, Enghien, 26 novembre 1942.

Madame la baronne,
J'ai l'honneur de vous confirmer par la présente lettre recommandée, qu'il vous a été remis le 29 août 1942, un sachet contenant des débris de vitraux de la Chapelle du parc d'Enghien.

A décharger du N°7 du procès-verbal fait le 23 juillet 1942, remis aux autorités compétentes.

Veuillez agréer, Madame la baronne, l'hommage de mes sentiments respectueux.

P.landelin,
Conservateur - bibliothécaire
du cercle archéologique d'Enghien.

ACCE : document n°25 :

Fiche manuscrite du R.P.Landelin :

"vitraux de la chapelle du Parc :

ce vendredi Saint, 23 avril 1943, Mr Charlier, restaurateur de vitraux, 11, rue Sainte Anne à Louvain, a envoyé son ouvrier pour demander les derniers panneaux des vitraux et les encaisser. Ce même jour, j'ai remis à Mr Jacques Siraux fils, un sachet contenant quelques débris de vitraux trouvés dans la prairie, après le bombardement de mai 1940."

III. ARCHIVES DU RESTAURATEUR Mr CHARLIER, LOUVAIN

(Musée Van der Kelen)

AL : document n°1 :

Lettre dactylographiée de la part de Mr le Baron Empain à Monsieur Charlier, (11, rue Sainte Anne à Louvain), Bruxelles, 2 octobre 1943.

Suite à votre visite à l'église d'Enghien, le baron Ed. EMPAIN me charge de vous demander de vouloir bien lui soumettre quelques projets de vitraux qui seraient placés près des Fonts baptismaux à l'église d'Enghien.

Il serait peut-être utile que vous preniez l'avis de M.le Doyen avant de commencer les dessins.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

signé (?) Secrétaire du baron Empain.

AL : document n°2 :

Note manuscrite : sans date :

Enghien :	
Loué place	10,00
train 2 pl.	134,00
tram 4fr	8,00
47½ H.(25,00)	1187,50
47½ H;(17,50)	831,25
	2170,75 fr.

AL : document n°3 :

Note manuscrite, sans date :

Mr Charlier, St Annastraat, Leuven.

plaatsen van ijzers op loodpanneelen.

38½ uur	23fr	885,50 frs
1½ Kilo zwarte verf		60,00
1/4 Kilo Tin		20,00
		965,50 frs

AL : document n°4 :

Lettre de Monsieur Charlier au Baron Empain, Bruxelles, 18 novembre 1946. (minute manuscrite).

Les frais d'enlèvements des attaches et la mise à l'abri des panneaux dex vitraux de la chapelle d'Enghien en septembre 1944, s'élèvent à 485 fr.

Les frais de la remise en état pour le placement et la remise des attaches en octobre 1946 s'élèvent à 1155 frs soit ensemble la somme de 1640 frs.mille six cent quarante frs que veuillez avoir l'obligeance de virer à mon compte Ch. Postal n°468494.

Je supose (sic) que cette somme devra s'ajouter plus tard à la facture entière de la restauration des vitraux que vous avez déjà bien voulu payer à son temps ; en attendant des instructions quant aux taxes pour différents.

Entretemps, veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'expression de mes plus respectueux sentiments.

Signé : Charlier.

AL : documents n°5 & 6 :

Deux notes de frais sur feuilles volantes, textes identiques, présentation différente, date identique :
28 décembre 1946. (même écriture que documents précédents)

Relevé de Compte Vitraux Enghien.

1944 sept.	
Mise à l'abri	485.00
1946	
Remise en état des vitraux pour expédition	1155.00 f
Total :	1640.00 f

1946 déc. : Placement :	
18 déc.	
Debours (?) et frais voyage Bruxelles Charlier	150.00 f
20 & 24 déc.	
Debours (?) trains et trams Charlier, Deroy, et Marcel.	385.00 f
Salaires :	
Charlier 21 H à 30 f	630.00 f
Deroy 47½ à 28 f	1330.00 f

Marcel 47½ à 20 f		950.00 f
		3445.00 f
	10%	344,50
	à facturer	3789,50 f

Relevé.	1640.00
Placement	3789,50
Total :	5429,50 f.

Louvain, le 28 décembre 1946.

IV : ARCHIVES DU MINISTERE DES FINANCES (AMF)

- Dossier Parc d'Enghien.

AMF : document n°1 :

Lettre de M. Coulon, inspecteur de l'enregistrement, au Ministre des Finances - 4.IV.1923.

Expose la proposition d'achat du parc d'Enghien faite à l'Administration des Domaines par M. le baron Empain.

Il y a lieu d'envisager dès maintenant le sort qui sera réservé à la chapelle qui se trouve dans ce parc et qui n'est pas comprise dans la demande d'acquisition Empain.

Elle n'est plus actuellement affectée au culte, renferme des objets d'art précieux, notamment un rétable en bois sculpté, polychromé et doré, représentant 7 sujets religieux différents (les volets à 4 panneaux peints se trouvent chez les pères capucins à Enghien), des stalles, 4 grands vitraux datant de la fin du XV au 17 S., diverses peintures de l'école flamande du XVI s. ; un rétable en pierre blanche polychromé et dorée remontant à la 2me moitié du XV siècle. Les pères capucins à Enghien ont également en dépôt deux panneaux peints du XVI s.

La porte d'entrée de la chapelle, merveille de sculpture sur bois, a déjà dû être protégée contre les intempéries, par la fixation d'une porte de protection venant s'appliquer contre la porte sculptée. Lors d'une récente visite à Enghien, il a fallu faire de sérieux efforts pour parvenir à pénétrer dans la chapelle ; celle-ci n'étant plus

chauffée et n'étant quasi plus aérée, le bois de la porte artistique s'était distendu par suite d'humidité.

Il me paraît que l'Administration des Beaux Arts devrait être avisée de la situation et qu'un homme compétent fut délégué pour décider des mesures de conservation qui s'imposent.

L'Etat usera sans doute, en l'espèce, du droit de rétention que lui confère la loi du 17.XI.1921 ; mais il faudrait alors, à mon avis, que la famille d'Arenberg fut consultée sur le sort à réserver aux dépouilles mortelles de divers membres de cette famille, enfermées dans la crypte se trouvant sous la chapelle.

AMF : document n°2 :

Lettre du Baron Empain au Premier Ministre,
Enghien, 11 avril 1923.

A la suite de la décision prise par le Gouvernement belge de liquider les biens séquestrés, je me suis cru autorisé à vous faire une proposition pour l'achat de la propriété du Duc d'Arenberg à Enghien que je détiens à bail.

Dans cette proposition, je n'ai pas, par un sentiment de respect pour la sépulture des d'Arenberg, fait une offre pour l'achat de la chapelle qui n'est pas comprise dans la location de cette proposition.

Cependant s'il entrait dans les convenances du Gouverne-

ment que je fisse une offre relativement à cette chapelle, je suis prêt à joindre une proposition d'achat à ma lettre antérieure. Peut-être conviendra-t-il au Gouvernement de distraire de la chapelle les rétables anciens pour en renrichir nos collections nationales et les déposer dans nos musées.

Il ne s'agirait, dès lors, que de l'achat de la tour elle-même, tout en réservant ainsi qu'il sied les tombeaux de la famille d'Arenberg.

Je ne crois pas que les vitraux de la chapelle soient dignes de nos collections nationales et je serais disposé à les acquérir.

Veuillez.....

AMF : document n°3 :

Lettre du Ministre des Finances au Ministre des Sciences et des Arts, 14 avril 1923.

Transmet lettre du 4.

Demande de vouloir bien me faire savoir si les objets d'art dont il est question peuvent intéresser votre département pour être retenus à son profit en exécution des dispositions des articles 14 et 15 de la loi du 17.XI.1921.

Demande la suite à donner aux propositions de M.l'Inspec-

teur Coulon quant aux mesures de conservation qui s'imposent dans les circonstances actuelles.

AMF : document n°4 :

Lettre du Ministre des Sciences et Arts à l'Enregistrement et des Domaines. 21.IV.1923.

... a demandé un rapport sur la valeur historique ou artistique des objets...

... Je vous ferai ensuite savoir "s'il y a lieu de retenir et d'acquérir les objets au profit du patrimoine national...

AMF : document n°5 :

Lettre de M.Coulon, Inspecteur de l'Enregistrement, au Ministre des Finances. 27.IV.1923.

Comme suite à votre dépêche du 21.IV. .....
J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à mon avis, après qu'une décision aura été prise quant à la destination des oeuvres d'art garnissant la chapelle et quant aux tombeaux de la famille d'Arenberg se trouvant dans la crypte, rien ne s'opposerait à ce que le bâtiment de la chapelle fut compris dans la vente du parc d'Enghien.

Mais Monsieur le Baron Empain semble n'attribuer aucune

valeur aux vitraux de cette chapelle. Il fait évidemment erreur.

Dans l'inventaire dressé le 5.1.1920 par l'expert Arthur Leroy, place du Musée, 12 E/V, les vitraux en question sont décrits comme suit :

4 grands vitraux

A/ La Vierge et l'Enfant Jésus avec 12 petits vitraux complétant la partie inférieure ;

B/ Ste Anne ;

C/ le Christ en croix ;

D/ St-Gilles, avec 39 petits vitraux.

De la fin du 15e au 17e S.

Ces vitraux ont été restaurés et complétés au XIX S.

Evalués 40.000 F.

Dans ces conditions, il me paraît s'imposer que ces vitraux ne soient pas, le cas échéant, vendus avec le bâtiment de la chapelle et que l'offre à faire éventuellement par Monsieur Empain doit se borner à la construction seule.

AMF : document n°6 :

Lettre de Mr Daxhelet, directeur général au Ministère des Sciences et des Arts, au ministre des Finances .
5.V.1923.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir retenir au profit de mon Département, en exécution des dispositions des articles 14 et 15 de la loi du 17.XI. 1921, les objets d'art appartenant à la chapelle.

Les mesures pour empêcher la détérioration feront l'objet d'un rapport aussitôt que possible.

AMF : document n°7 :

Lettre de l'Enrégistrement au Ministre des Sciences et des Arts, 29.VIII.1923.

Avant de poursuivre la rétention des objets d'art...

Demande de me faire savoir si vous disposez de crédits nécessaires à l'acquisition du prix à fixer conformément au 2me alinéa de l'article 15 de la loi du 17.XI.1921.

AMF : document n°8 :

Lettre de M.J.M. Rottier (Régisseur du Duc d'Arenberg) à MM. Boulanger et Coulon. 6.X.1923.

... Mgr le duc exprime le vif désir que la sépulture de la famille soit respectée et qu'elle garde la destination qui lui a été attribuée.

AMF : document n°9 :

Lettre de M.Laurent, conservateur du Musée des Beaux-Arts au Conservateur en chef, 14.II.1924.

"Ce serait une erreur de vendre ces oeuvres d'art de haute valeur devenus immeubles par destination ou de projeter de les transporter dans un musée de l'Etat."

Insiste auprès du Ministre pour qu'il intervienne auprès du Ministre des Finances pour que la tour ne soit pas comprise dans les aliénations projetées et de la retenir comme propriété de l'Etat.

Il conviendrait d'en confier l'administration et la surveillance à l'administration communale d'Enghien.

AMF : document n°10 :

Lettre de M. Laurent, conservateur au conservateur en chef, 7.III.1924.

Je n'hésite pas à déclarer que la vente projetée serait une erreur, bien plus que ce serait une faute grave puisqu'elle témoignerait d'une sorte d'indifférence à l'égard de notre passé artistique.

Je pense moi aussi "qu'il en faut confier la surveillance à l'administration d'Enghien, en s'assurant toutefois que rien ne sera négligé pour protéger les monuments contre la moindre dégradation".

AMF : document n°11 :

Lettre de M.Overloop, conservateur en chef, au ministre des Sciences et des Arts, 11.III.1924.

... Je ne puis que me rallier aux conclusions de celui-ci (M.Laurent) en suggérant cependant l'opportunité qu'il y aurait de désigner un commissaire du Gouvernement pour collaborer avec l'Administration communale d'Enghien aux mesures à prendre à l'avenir au point de vue de la bonne administration des objets en cause.

AMF : document n°12 :

Note de l'Enrégistrement et des Domaines au Premier Ministre. 30.VI.1924. (.) domaine

Le Gouverneur (du Hainaut) Damoiseaux insistait pour surseoir à la vente :

"on a le temps de la réflexion et de rechercher une solution qui assure la conservation du splendide domaine d'Enghien."

Conclut à surseoir.

Propose de répondre au Ministre des Sciences et Arts que le caractère historique et artistique que revêt le domaine d'Enghien ne suffit pas pour justifier la lourde dépense qu'entraînerait son acquisition ; d'autre part, en présence de la volonté du Gouvernement de réaliser le plus tôt possible l'ensemble des biens séquestrés, il

est désirable de procéder à l'aliénation de ce domaine, si bien entendu des conditions satisfaisantes peuvent être obtenues.

(.) chapelle

relève qu'elle serait encastrée "une oeuvre d'art acquise et conservée par l'Etat dont l'accès serait interdit..."

suggère une stipulation relative à une servitude de passage.

AMF : document n°13 :

Lettre de l'Inspecteur général de l'Enrégistrement au Procureur général de Bruxelles.

L'Etat belge entend retenir et acquérir, outre les objets d'art... la tour antique de l'ancien château...

Prie le Procureur Général de notifier cette décision aux séquestres et au Parquet compétent.

Invite les services compétents à faire procéder d'urgence à l'évaluation.

AMF : document n°14 :

Lettre de l'inspecteur général de l'Enrégistrement au Ministre des Sciences et des Arts.

Avise que j'ai prescrit les formalités d'acquisition de la tour.

Avisera du prix que Monsieur le Président du Tribunal aura décidé de porter en compte à l'Etat à raison tant de la tour que des objets d'art.

Il serait utile de vous assurer que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de votre département.

D'autre part, M. Coulon, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines chargé de la vente du domaine d'Enghien, me signale qu'il vous a posé la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de retenir également d'autres objets se trouvant dans le dit domaine et présentant un intérêt historique et artistique.

Demande d'être avisé dans le plus bref délai possible de façon que les réserves nécessaires puissent être insérées dans le cahier des charges relatif à la vente publique du domaine d'Enghien, laquelle est imminente.

AMF : document n°15 :

Lettre de l'enrégistrement au Ministre des Sciences et des Arts, 24.III.1925.

Par ma dépêche du 29.VIII.1923, je vous ai prié de me faire savoir si vous disposiez des crédits nécessaires

à l'acquisition du prix d'achat des oeuvres d'art se trouvant dans la chapelle.

Aucune réponse ne m'ayant été donnée, l'affaire a été tenue en suspens et la fixation par Monsieur le Président du Tribunal du prix à porter en compte à l'Etat n'a pas été poursuivie.

Il importe cependant, pour permettre à l'Etat, de gérer les biens retenus en propriété, que le prix d'acquisition ait été fixé conformément à l'article 15 de la loi du 17.XI.1921 et qu'il soit versé à la Caisse des consignations pour le compte de la séquestration.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir me faire savoir la date à laquelle il vous sera possible d'acquitter le prix à supporter par l'Etat.

AMF : document n°16 :

Lettre au Procureur Général de Bruxelles, 5.VIII.1925.

Le rapport d'expertise a été transmis par le Ministre des Sciences et Arts.

"J'estime que les évaluations ont été établies en toute conscience. Dès lors, vous jugerez sans doute devoir le proposer à M. le Président du Tribunal".

Prix : 474.600 F. La somme à porter en compte à l'Etat du chef de la rétention des objets...

AMF : document n°17 :

Ordonnance du président du Tribunal de 1re Instance, Bruxelles, 12.VIII.1925.

Le 7.VIII.1925 l'Etat belge lui a signifié qu'il entendait retenir et acquérir les objets d'arts.

L'exposition qui en a été faite "semble avoir été effectuée avec conscience et loyauté".

... qu'il plaise à M.le Président du Tribunal de dire que l'acquisition de ces objets d'art sera portée en compte à l'Etat belge au prix de 474.600 F...

Accordé.

AMF : document n°18 :

Lettre du Ministre des Sciences et des Arts au Ministre des Finances, 6.IV.1925.

Ne dispose pas de crédits nécessaires à l'acquisition du prix d'achat des oeuvres d'art se trouvant dans la chapelle d'Enghien. Ce prix à porter en compte à l'Etat devant être fixé, en effet, par M. le Président du Tribunal conformément.....
il importerait avant toute formalité budgétaire que cette somme soit établie. Il me serait dès lors possible, par voie d'amendement, d'inscrire au profit du budget pour 1925 un article nouveau destiné à couvrir la dépense exceptionnelle résultant de l'achat dont il s'agit.

AMF : document n°19 :

Lettre du Ministre des Sciences et des Arts au Ministre des Finances, 22.IX.1925.

Le département ne dispose pas en 1925 des crédits nécessaires à l'acquisition du prix d'achat des oeuvres d'art qui se trouvent dans la chapelle.

Mon Administration sollicitera de la législature, lors de la présentation des amendements au projet de budget pour 1926 un crédit exceptionnel de 474.000 F destiné à couvrir la dépense...

V. ARCHIVES DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES (Bruxelles) (ACRMS)

Lettre n°8965 -Enghien)

Lettre du Président de la Commission royale des monuments et des sites au Ministère des Sciences et des Arts, le 26 avril 1924.

Comme suite à votre dépêche du 12 avril 1924, nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il a été procédé, le mercredi 16 avril, à l'examen du parc d'Enghien et des objets d'art qu'il renferme.

La chapelle, classée, reste le plus important de l'ancien manoir auquel elle était autrefois attenante, est une construction en briques, de forme carrée. Elle renferme des oeuvres d'art d'un prix inestimable qui en font un vrai petit musée.

Les oeuvres d'art, ci-après détaillées, méritent toutes l'attention des autorités supérieures.

1° La porte d'entrée, en bois de chêne, représente, en bas relief, cinq scènes de la Passion ; le sixième panneau montre un vieillard en méditation sous un arbre.

2° Le retable, en bois sculpté et polychromé, dont les volets peints sur bois sont conservés en l'église des Capucins, à Enghien, est une oeuvre d'art de la fin du moyen-âge. Les sept sujets de ce retable sont empruntés à la vie de la Mère du Christ : sur les côtés, le Mariage de Marie avec saint Joseph, la Naissance de Jésus-Christ, la Présentation au Temple, l'Adoration des Mages ; au milieu, la Circoncision, la Mort de la

Sainte Vierge et en haut, pour couronner le tout, l'Assomption.

3° La predella de l'autel est formé de trois panneaux peints. La Délégation suppose que les trois autres tableaux peints, y compris le devant de l'autel, dont il est question dans le rapport de M. le Directeur des Domaines-Séquestres, se trouvent comme les volets du retable dans l'église des Capucins.

Ces volets et panneaux peints devraient sans délai venir compléter l'autel et le retable.

4° Sur l'autel se remarquent six chandeliers en laiton présentant un réel intérêt.

5° Le mur du fond de la chapelle est garni de lambris dans lesquels se trouvent enchassés dix panneaux peints de l'Ecole flamande, cinq de chaque côté de l'autel.

6° Deux crédences d'autels, en bois sculpté, garnissent les deux angles du fond de la chapelle.

Quoique malheureusement restaurés ces deux objets mobiliers méritent, par l'intérêt qu'ils présentent, d'être conservés dans leur milieu.

7° Les murs latéraux sont décorés de bas reliefs gothiques sculptés en pierre, du XVe-XVIe siècle, provenant de l'ancienne abbaye de Saint Denis-en-Broqueroie où ils servaient de retable.

Celui de gauche représente des scènes de la vie de la Sainte Vierge : au centre, l'Assomption; au dessous la Naissance de Marie ; à droite, l'Annonciation et la Visitation ; à gauche, l'Adoration des Mages.

8° Le second retable adossé au mur de droite, se compose

de trois scènes de la vie de Sainte Elisabeth de Thuringe : au centre, la Sainte distribuant des aumônes ; aux deux côtés, sainte Elisabeth faisant ses adieux à son mari qui part pour la croisade et le don fait aux pauvres par la sainte de sa robe nuptiale.

9° Quatre superbes vitraux historiés éclairent l'ancienne chapelle castrale. Trois de ces verrières proviennent de l'église de Dion-le-Val.

La première représente la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus ; au bas, trois médaillons présentant chacun quatre sujets distincts cernés dans un cadre rond.

La seconde verrière, du côté de l'Evangile, est divisée en deux parties : la partie supérieure représente les trois enfants dans la fournaise, avec à gauche, le Roi Nabuchodonosor, et, à droite, un ouvrier portant du bois ; en dessous, une Vierge et sur les côtés deux Evêques qui sont probablement des portraits historiques.

La troisième verrière nous montre le Crucifiement ; au dessous un chevalier et sa dame agenouillés et accompagnés de leurs patrons.

La quatrième verrière est une réunion de médaillons, au centre desquels se détache l'écusson de gueule aux trois fleurs de néflier d'or de la famille d'Arenberg. Ces médaillons figurent toute une série de scènes et de sujets religieux empruntés à l'ancien et au nouveau Testament et à l'hagiographie.

Les murs de la chapelle, peints à l'huile, sont parsemés de lettres P et F et du chiffre 2 couronné : chiffre nuptial, d'après certains, de Françoise de Luxembourg, Dame d'Enghien, épouse de Philippe de Clèves.

Sur le panneau en face de l'autel, se lit l'inscription, en vers latins, rappelant la restauration de la chapelle faite par le prince Charles d'Arenberg et son épouse Anne de Croy.

On reparque encore dans la chapelle deux tribunes où aboutissaient les appartements du château disparu.

10° Onze panneaux peints ornent la balustrade du jubé et complètent admirablement cette chapelle historique.

Le pavement est une oeuvre vraiment remarquable, unique en Hainaut. Il se compose de carreaux de très petites dimensions aux armes d'Enghien.
La Délégation comprend que dans le remarquable "Guide d'Enghien", d'où nous avons extrait la plupart des renseignements du présent rapport, publié en 1898 par notre savant correspondant M. Matthieu, chez l'éditeur Albert Spinet, à Enghien, l'auteur se soit écrié : "La première fois que l'on pénètre dans cette chapelle, peu étendue, on se trouve comme ébloui par la richesse et la profusion de ses ornements. Bientôt on éprouve un sentiment d'admiration en parcourant des yeux les nombreux chefs-d'oeuvre qui forment la riche et incomparable ornementation de cet oratoire vraiment princier."

Aussi, la Délégation insiste vivement pour que tous ces objets d'art soient conservés dans la chapelle qu'ils ornent actuellement. Il ne peut, à aucun prix, être question d'aliéner cet édifice, tour-chapelle classée : elle fait partie intégrante des fastes de la ville d'Enghien.

Toutes les oeuvres d'art qui s'y trouvent forment, comme nous l'avons dit, un vrai musée complet.

L'Administration Communale d'Enghien pourrait être instituée la gardienne fidèle et la visite devrait en être permise plusieurs fois par semaine, quitte à réclamer des visiteurs un droit d'entrée afin d'en assurer l'entretien.

La Délégation fait reparquer qu'il est indispensable que cette chapelle soit chauffée afin d'empêcher la destruction des oeuvres d'art qui s'y trouvent réunies.

Ainsi, un des retables, celui représentant la vie de sainte Elisabeth de Thuringe, présente des éclats de pierres provenant de l'humidité, qui pourront heureusement être réparés ; les éclats sont conservés au Couvent des Capucins.

La Délégation estime également que les groupes de la porte d'entrée devraient être mis à l'intérieur de la chapelle à moins de les protéger par une double porte extérieure.

Les parc d'Enghien, tracé par le Prince Charles d'Arenberg et le Frère Ustache, Capucin, est remarquable à tous points de vue. Il renferme encore quelques pièces décoratives intéressantes qu'il importe de conserver.

1° Vers la rue du château, une colonne commémorative de la bataille de Steenkerque ;

2° Près des Sept Etoiles, sur le "Mont Parnasse", planté d'arbres, l'ancien pilori, colonne en pierre, d'ordre ionique, cannelée, et surmontée d'un vase élégant ;

3° A l'entrée de la "Drève du Bois Sacré", deux Sphinx, décapités, qui portaient jadie, des cupidons dont on voit encore les traces ;

4° Près des deux pavillons chinois et de l'étang du

Miroir, le piédestal en marbre rouge, en style Louis XIV, que surmontait, avant la guerre, le Sanglier en bronze, copie de celui de Florence.

5° Les deux pavillons chinois, situés vers l'entrée du Parc, offrent beaucoup d'intérêt. En outre, les murs de celui qui voisine le plus l'étang du Moulin, sont tapissés de plaques en pierre noire, incrustées de dessins chinois, très curieux, datant de 1745, comme l'indique le millésime MDCCXXXXIII gravé à l'angle supérieur des portes intérieures.

6° Près du nouveau château, on remarque encore un fronton du XVIIe siècle, en pierre bleue sculptée, décoré d'un vase, d'instruments de musique et d'un aigle.

7° Au centre de cet admirable parc se trouve le pavillon des Sept Etoiles, construction en pierre du XVIIIe siècle, empruntant son nom d'une étoile à sept raies, dessinée en mosaïque sur le parquet et répétée à la voûte. A chaque raie correspond une longue et belle allée de hêtres.

8° Au fond de la cour dite "des Acacias" se voit un puits dont la margelle en pierre et en fer ouvragé de style gothique accuse une époque reculée.

Toutes ces constructions et décorations doivent être retenues au profit de l'Etat.

Plus elle parcourt ce splendide domaine princier et plus la Délégation est d'avis que le Gouvernement commettrait une faute irréparable en ne conservant pas le patrimoine national dont le parc d'Enghien, l'un des plus beaux que possède la Belgique.

L'argent que rapporterait la vente de ce domaine ne peut

guère soulager la détresse actuelle du Trésor, puisque le locataire actuel jouit d'un bail n'expirant que dans 44 années.

La Commission royale se ralliant aux avis de sa Délégation, classe le Parc d'Enghien dans la première classe des Sites les plus intéressants du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Signé par le Président : Mr Lagasse de Locht.

VI. ARCHIVES DE LA PAROISSE DE DION-LE-VAL

(canton de Wavre, district de Nivelles, province de Brabant) (ADV.)

Fabrique d'église : Délibérations et correspondances : 1833,-1902.

n°2 : Séance du 15 juin 1833 :

... qu'il serait donc impossible à la commune de Dion-le-Val d'empêcher la destruction de son église, tombant sous la vétusté, si des secours étrangers ne lui étaient concédés.

n°15 : Séance du 28 avril 1834 :

double d'une lettre écrite au conseil

Monsieur le Ministre,

J'ose recommander à votre sollicitude la demande que nous avons faite le 15 juin 1833, tendant à obtenir un subside du gouvernement pour la restauration de notre église et vous prie de vouloir bien accélérer la décision qui doit être prise à cet égard, attendu que l'édifice dont il s'agit est dans un état complet de dégradation.

Recevez.. & .. (sic)

n°20 : Séance du 14 février 1836 :

Le conseil de fabrique de Dionleval réunie (sic) extraordinairement à la cure à l'effet d'aviser aux moyens de construire une nouvelle église dont le plan et le devis estimatif sont soumis à son examen.

considérant

que le devis estimatif dont il s'agit s'élève à frs 19.436,02, que pour faire face à cette dépense, la fabrique a les ressources suivantes :

1° Don volontaire de Mr Deleuze, curé de Dionleval à la seule condition qu'il ne soit imposé à aucune taxe communale sa vie durant, dix mille frs 10.000.00

2° Encaisse provenant d'autres subsides & d'arriérés recouvrés sur rentes etc. 2.000.00

déficit : 7.486.02

..... autres textes : demandes de subsides au Roi ; remerciements à Mr Deleuze ; discussions pour les terrains et emplacement.

... Il est à remarquer avec la plus grande attention que l'église actuelle de Dion-le-Val, l'une des plus antiques et des plus caduques de la contrée menace ruine de toute part & que d'ailleurs son exiguïté ne suffirait plus aux besoins de la population, toujours croissante de Dionleval, & de Doiceau, hameau réuni spirituellement à cette première commune.

n°23 : Séance du 24 avril 1837 :

vitraux coloriés (sic)

L'an mil huit cent trente sept, le vingt-quatre du mois d'avril, à neuf heures du matin.

Le Conseil de fabrique de l'église de Dionleval, réuni extraordinairement à l'effet de prendre connaissance d'une demande lui adressée par Monseigneur le Duc d'Arenberg, tendante à pouvoir acquérir, pour la somme de trois mille francs les trois vitraux peints de l'église de Dion-le-Val ;

considérant :

qu'il n'entre pas dans le plan de la nouvelle église de Dionleval d'y replacer les trois fenêtres dont il s'agit, qu'ensuite de la démolition, déjà commencée, de la vieille église, il est urgent, dans l'intérêt même de leur conservation d'en retirer au plus tôt les vitraux précités ;

Que le devis estimatif de la nouvelle église ne s'élevant qu'à frs : 19.486.02, tandis qu'il est plus que probable que la dépense s'élèvera de 24 à 25.000 frs, la fabrique doit se procurer toutes les ressources possibles pour faire face à cette dépense, & ne pourrait entreprendre celle de déplacer et replacer ces vitraux quand bien même il fut entré dans la pensée de l'architecte d'utiliser ces objets d'art.

Par ces motifs :

Le conseil de Fabrique de l'église de Dionleval demande à l'administration supérieure compétente l'autorisation de vendre à Monseigneur le Duc d'Arenberg, au prix de trois mille frs, les trois fenêtres en vitraux peints qui font l'objet de la présente, bien entendu que le produit en sera affecté aux frais de construction de la nouvelle église.

Fait et clôs en séance de conseil de fabrique de l'église de

Dionleval, les jour, mois & an susdits.

signé : Flambermont (Bourgmestre)
J.Delvaux
J.L.Deleuze (curé)
G.Warichet (échevin)

n°24 : pose de la première pierre de la nouvelle église de Dionleval ; le 19 mai 1837.

n°25 : Séance du 27 juin 1837 :

Réuni en séance ç l'effet de pouvoir à la conservation de quelques objets d'antiquité qui étaient à devant placés dans la vieille église :
à gauche du grand autel, il se trouvait adapté au mur une colonne en pierre sculptée très antique et bien conservée ayant à peu près 22 pieds de hauteur dont le milieu forme un reposoir fermé par un grillage en fer au dessus dequel on a représenté Jésus soupant avec ses apôtres, ou la sainte scène (sic), plus haut l'assomption de la sainte vierge Marie dont l'ensemble est surmonté d'un pélican rendant la vie à ses petits.

- qu'on a aussi retrouvé enfouié dans la terre, sous le choeur de l'église, différentes pierres tumulaires de 9 à 10 pieds de long représentant en grandeur naturelle des chevaliers, seigneurs d'alsace, de Dion, de Lalaing, de Trazegnies etc., aussi bien conservées que si elles sortaient des mains du sculpteur, portant les millésimes de 1513, 1532 etc...

Que l'architecte de la nouvelle église n'admettant pas le replacement de ces objets d'art et d'antiquité, il convient cepen-

dant de pourvoir à leur conservation qui serait mise en doute si on les laissait gisant au lieu où ils restent provisoirement déposés.

Que les dépenses qu'occasionne la bâtisse de la nouvelle église étant au dessus de ses ressources de la Fabrique d'église et de la commune, il est indispensable d'aviser aux moyens de faire face à cette construction ; qu'un membre d'une des plus anciennes familles nobles de la Belgique demande à pouvoir acheter la colonne en question pour la placer dans une église du pays. Que les familles que les pierres sépulcrales concernent en feraient peut-être aussi le rachat avec plaisir pour les transporter dans les caveaux qui leurs sont particuliers.

Par ces motifs, le conseil de fabrique d'église de Dionleval a résolu de demander à la députation permanente du Conseil Provincial l'autorisation de pouvoir disposer des objets d'art et d'antiquité, à dessus sacrifiées pour en employer le produit à la construction de la nouvelle église ou de se conformer aux dispositions du décret du 23 prairéal An XII dans le cas où les familles interposées désireraient faire usage à Dionleval même des mausolées précités.

Cependant si Monsieur le Ministre de l'intérieur désirait faire l'acquisition de la colonne susdite pour le compte de l'état, le conseil de Fabrique reconnaissant des preuves d'intérêt qu'il a bien voulu lui donner à l'occasion de la bâtisse de l'église, se ferait un plaisir de lui concéder ce monument.

Fait et clos en séance du conseil de fabrique à Dion-le-Val, les jour et mois susdits.

signé : le président :

F.Lambermont.

Par ordonnance

le secrétaire

Maricq.

B/ SOURCES LITTERAIRES :

Jean SPILLEMAECKER, Esquisse monographique de Dion-le-Val, (manuscrit), 2 cahiers, 1900.

Ce texte a été rédigé par Mr le Curé Jean Spillemaeckers, né à Boom le 27 octobre 1857, curé à Dion-le-Val de 1898 à 1904. C'est un résumé de tout ce qui a été dit à propos du village de Dion-le-Val. Certains passages sont cependant d'un intérêt plus grand et donnent des renseignements inédits.

S. Spillemaeckers reprend textuellement (cahier 2) les manuscrits aujourd'hui disparus :

- du curé J.F.Wilmart (textes écrits de 1722 à 1741)
- du curé Trémouroux (curé à Dion de 1765 à 1783).

Ces manuscrits donnent des indications sur l'église ancienne de Dion-le-Val au XVIIIme siècle.

L'auteur transcrit aussi le témoignage d'un vieillard : Adolphe Noël qui avait connu l'ancienne église et ses vitraux avant la démolition. Une lettre d'un descendant des Dion : E. du Pin de la Guérivière retraçant l'arbre généalogique complet jusqu'au XXme siècle a été recopiée (1).

---

(1) Ce document inutile pour le présent travail n'a pas été repris. Seule les variantes avec l'arbre généalogique établi par F.V.GOETHALS ont été reprises : voir p.

Quelques extraits concernant, le château, les seigneurs et l'église ancienne sont publiés ici.

Extraits du cahier 1 :

Chapitre I : Statistique :

p.8 : Article 4 :

Si l'on excepte les manuscrits qui reposent à la cure & qui servent de base au présent travail, il n'y a point dans la commune des documents anciens présentant de l'intérêt. Le lecteur trouvera au N°IV des Pièces justificatives, l'analyse des actes contenus dans le cartulaire de l'abbaye d'Aulne, beau manuscrit du XVe siècle conservé aux archives de l'état à Mons. Je les donne d'après Léop. de Villers : Mémoire sur un cartulaire et sur / les archives de l'abbaye d'Alne, Mons 1865. Il consultera aussi avec fruit les documents de l'évêché de Namur, résumés au n°XV.

p.9 : art.5 :

La bibliothèque du locataire actuel du château ne renferme que des livres / modernes /, traitant la plupart d'Histoire / & de Géographie. On y trouve aussi / un exemplaire de la Topographia his / torica Gallo-Brabantiae, auctore Jacobo / Barone Leroy-Amsterdammi, Typis / Hermanni Allardi, Anno M D C X C I I. / ainsi que "les délices du Brabant" par / De Cantillon./....

Chapitre II : Histoire :

p.11 : art.1 : nom et origine de la paroisse :

... Dion, Diun, Dyon, Dyon in valle, Dyoen en vaul, Dyon le vaul etc...

p.13 : art.2 : Juridiction :

Il appert des documents reposant à la cure et / ailleurs que la paroisse ressortissait avant 1559 / au diocèse de Liège (princes-évêques). Lors de la nouvelle division ecclésiastique des Pays-Bas en / quatorze évêchés en 1559, Dion le val fit partie / de l'évêché de Namur (suffragant de l'archev. de Cambray) enfin, depuis le Concordat, elle / ressortit à l'archevêché de Malines. Ces changements de juridiction épiscopale, soumi / rent successivement à différents doyennés, la / paroisse de Dion le val. Avant 1559, elle fit par / tie du concile de Jodoigne et depuis 1639 du doyen / né de Wavre.....

p.14 : "Les décimateurs étaient alors les abbayes d'Alne / d'Afflighem et le curé de Dion le Val de manière qu'en / neuf gerbes, Alne en avait quatre, Afflighem trois / et le curé les deux restantes des dies neuf." (1) note : cfr manuscrit du curé Wilmart n°1 pièces justificatives).

p.29 : art.9 : A. Régistres paroissiaux : - le plus ancien régistre contenant / les listes des baptêmes, des mariages & des décès date le l'an / 1695. Ceux antérieurs à cette date périrent dans l'in / cendie de Bruxelles lors du bombardement de cette ville par les / Français. .....

p.39 : art.11 : Seigneuries & châteaux :

Dion. le Val. a. été le berceau d'une famille noble qui portait / le nom de Dion et qui, selon Le Carpentier avait pour armoiries : un / écusson d'argent à l'aigle éployée de sable, chargée, en coeur, / d'un écusson de sable au lion d'or, à la bordure engrêlée de même./ Evrard, chevalier de Dion, possédait le patronnat & une partie des / dîmes du village, qu'il céda en 1211 à l'abbaye d'Alne comme il / a été dit plus haut. D'autres fractions de la dîme appartenaient / soit à son vassal Jonas de Duencial, soit aux frères Guillaume & / Rodolphe de Duencial vassaux de Gérard de Grez qui avait épou / sé la soeur d'Evrard.- Après la mort de celui-ci, son fils Wicard / et Gérard son tuteur, contestèrent à l'abbaye d'Alne la possession / du patronnat de Dion,puis acceptèrent pour arbitres, en promettant / de se soumettre à leur décision ou de payer une amende de 20 livres/ de Louvain, le doyen de Nivelles Adam & Baudouin de Barbençon/

p.40 :

(le lendemain de la St Barnabé en 1219). Ces deux perdonnages avec l'ar / chidiacre de Liège, & Henri & Guill. de Nivelles, jugèrent en faveur d'Alne / (voir pièces justif.). La terre de Dion appartient ensuite à Egide ou Gilles de Bonlez/ ou Bonlez (1312)-Guillaume de Boneiz dont le fief de Dion valait 120 livres / par an, - Heledwige fille de Guillaume, qui épousa Simon / de Crétanges ou de Crakouwe, Egide leur fils, seigneur de Dion, / & qui releva avec son frère Simon et sa soeur Heledwige, deux autres / fiefs tenus du duché de Brabant ; les biens d'Oudoignon à Braine / -l'Alleu & 24 bonniers de bois situés à Sittard sur Tourneppe / - Philippe, fils d'Egide et de Philippine de Wavre, seigneur en 1404, / Marie, fille de Philippe,

femme de Guillaume de Quarelemont / Philippe leur fils (24 avril 1441) / Philippe fils du précédent & de Marie de Mougnier dite de Rosierbosch / (r.11 oct.1479) - Adrien de Quarelemont dit de Dion par ces / sion de Philippe son père (r.27 février 1524-25) - Adrien fils / du précédent (15 janvier 1542-3) seigneur de Dion et de Wandosme / qui commandait à Louvain, lorsque le Prince d'Orange se présenta / avec son armée devant cette ville en 1572 ; Gilles fils d'/ Adrien et d'Anne de Lens qui eut pour tuteur ses oncles : Gilles de Lens / chevalier, baron d'Aubigny, & François de Lens, seigneurs de Wionville / Villers-Chastel etc.(r.5 janvier 1587) - Jean de Dion, Sire de Bon / taing, héritier testamentaire de Gilles de Dion (nov.1617)de Gilles de Dion (nov.1617) - Gilles, sire de Bourguault, par cession de Jean son / frère aîné (2 juillet 1618) épousa Anne de Bailleul et figura/

p.41 :

en 1622, portant l'étendard d'Isque aux funérailles de l'archiduc Albert / Josine de Dion, femme de Jean Hennin-Lietard, baron de Fosseux / et sa soeur Anne. Veuf, Jean de Hennin épousa Anne et eu comme enfant Maximilien baron de Fosseux et Thierry d'Alsace de Hennin Lietard /

etc..... Hennin Lietard

en 1813 passe au Baron de T'Serclaes .....

p.46 : art.13 : <u>Eglise et culte</u> :

+ D'après un diplôme de Robert évêque de Liège (déc. 1245) un tiers de la Dîme et du patronat fut donné au prieuré de Bas-Wavre par Gilbert Scotin ; & Pierre, cardinal de St Georges au voile d'or confirma la cession le 13 av.1247.

et le choeur semi-circulaire. Les collatéraux ont un plafond hori / zontal. Le vaisseau n'a que quatre travées. / Les décimateurs de la paroisse négligèrent souvent l'ancienne église / de Dion. Le monastère d'Alnes restant en défaut d'y entretenir, comme dans / l'antique usage, une lampe qui brûlait devant le maître-autel, les habitants / recoururent à l'archidiacre de Liège Enrichon de Spanheim qui rappela / à l'abbaye ses obligations. .....

p.110 : Renseignements sur l'ancienne église : L'ancienne église/ devait avoir des proportions modestes puisqu'elle n'était éclai- / rée que par deux fenêtres de chaque côté. Elles étaient en / plein cintre. L' église avait trois nefs séparées de part & / d'autre par trois colonnes. Le choeur, en style gothique, / était orné de trois **vitraux** qui figurent aujourd'hui dans / la Chapelle du parc d'Enghien. N'est-ce pas regrettable que / le mauvais goût de l'architecte Moreau les a laissés sans/ emploi lors de la construction de la nouvelle église ? De / belles boiseries en chêne ornaient le choeur. On / ne sait ce qu'il en est advenu. La tour, en flèche, avait / sensiblement la même hauteur que le clocher actuel. Dans / la sacristie des enfants de choeur existe un confessionnal / en chêne, qui assure-t-on provient de l'ancienne église. / Le respectable vieillard Adolphe Noël de qui je tiens ces détails / m'assure aussi qu'il n'y avait pas de chemin de croix & que le / son des orgues n'y a jamais retenti. - Lors de la démo-/ lition de l'église, quelques objets ont été transportés au château notamment quatre chandeliers en bois. / On a utilisé dans la nouvelle église
1° les deux crédences du / choeur,
2° un taberna-/ cle en chêne sculpté placé dans une armoire de la grande sa-/ cristie. 3° Les deux niches de St Martin et de St Roch. 4° Une partie / du banc de communion (à colonnettes blanches) qui sert de garde-fou à la partie sup^re^ de l'escalier du jubé. 5° les 2 portes du fondde l'église.)

Extraits du cahier 2 : de la Monographie manuscrite :

Pièces justificatives :

I. Extraits divers du manuscrit de J.F.Wilmart, commencé l'an 1722 et achevé le 15 mars 1741.

.....

p.7bis : note tirée d'un autre manuscrit de Wilmart :

"Il y a trois autels. Le grand sous l'invocation de St Martin, le collatéral à droite sous l'invocation / St Nicolas, avec un bénéfice sous obligation d'une messe par quinzaine que possède François-/ Joseph Wilmart, ré vicaire au village de Marchien en Condroz. le dit autel est sacré / et en bon état... Le collatéral à gauche sous l'invocation Ste Anne n'est pas sacré et n'a / aucun bénéfice, le seigneur du lieu l'a toujours entretenu aussi bien que la chapelle où il est / placé parce qu'elle serve de sépulture à la famille. /

N.B. Ds la déclaration des dîmes de 1605-6 on lit : "déboursé pour refaire la céruse de l'huice (?) de la chapelle / St Adrien ..... 3 sols." s'agit-il ici de la chapelle "Monsieur" ou d'une chapelle particulière, / on ne saurait préciser. Il est possible que la chapelle Ste Anne fut primitivement appelée chapelle / St Adrien en souvenir d'Adrien Ier du nom qui mourrut en 1542 et fut inhumé dans le dit choeur. Opinion de l'auteur.

II. Extraits divers d'un manuscrit postérieur à la date du précédent : .....

p.7× :

L'autre chapelle du côté de l'épître est celle qu'on nom / me vulgairement la chapelle Monsieur, elle est séparée / du choeur et de la nef par des grands et antiques treilles / (en date 1616) des couleurs surlesquels reposent les armes des / Seigneurs, de ce lieu qui se trouvent aussi à l'entour de la / dite chapelle qui est l'endroit où s'enterrent les dits seigneurs/ y aïant une espèce de mausolée. L'autel de la / dite chapelle est à l'Honneur de Ste Anne et le tout com / me luminaire & se fournit au dépends du Seigneur. / Le dit Seigneur conserve même la clef d'une porte au dehors / de la dite chappelle (sic) par laquelle il y entre et de là dans / l'église. Ce jourd'hui 18 juillet 1768, nous nous sommes trans-portés à l'église de Dion-le-val où nous avons observé que les / statues des anciens seigneurs et dames de Dion-le-Val avec / leurs armes se trouvent à toutes les vitre de l'église (on/ voit a la vite (sic) du côté de l'épître 1414. Les dites vitres / se conservent avec soin et au moien de treilles de fi.... (??) : ce qui ne se voit pas aux autres vitres. (sic) et notamment aux / trois grandes et uniques vitres du choeur les postures humi / liée à genoux ici devant un crucifix, la devant la vier / ge on ij voit aussi les bustes et figures des seigneurs et / dames avec les armes comme devant a une grande piè / ce de pierre bleü près du maître autel ou reposait an / ciennement le SSacrement et aujourd'hui encore les S. / Huiles en dehors de l'église / il y a encore un portail qui dénote l'entrée d'autrefois, / dans la dite église où on y voit encore quelque chose / semblable sans oublier la chaire de prédication / .....

p.12 : (III : Principaux passages d'un manuscrit attribué à Trémouroux, successeur de Wilmart, (curé de 1765 à 1793).

"Troisièmement l'église prouve sa fondation des anciens Seigneurs / de Dion, le cimetière est tellement contigu au château / qu'on doit absolument n'avoir fait qu'un même bien / avec le dit château."

Au siècle dernier c'était l'archevêque de Malines qui conférait la cure de commun accord avec l'abbé d'Alne possesseur des 2 autres tiers de la Dîme. En 1666 le Curé avait pr compétence les 2/9 des Dîmes. Outre un bénéfice de St Nicolas, il y avait une fondation pr la célébration d'une messe basse le jeudi (d'Alsace),dotée de 44 fl. l'an. La marquillerie percevait par an 9 halster de seigle. Les revenus de la fabr. comprenaient en 1787 le produit de 3 bonniers de terres & un redevance d'un halster de froment en 1846, ils s'élevaient à 1.438 frs provenant en partie de 2 hect.13 ares. Le budget de 1900 renseigne frs 840.59 de recettes.

L'ancienne église se trouvait sur l'emplacement du jardin du presbytère. Elle était, paraît-il, très ancienne & on avait orné le choeur de 3 vitraux peints, représentant des chevaliers et leurs dames agenouillés devant Jésus Christ & la S. Vierge & accompagnés chacun de leur saint patron. Ces belles verrières avaient été données en/.....

p.47 :

1528. Elles furent vendues, en 1837 pour 3000 frs au duc d'Aren / berg, qui les fit placer dans la chapelle du château d'Enghien./ Le ministre de Theux s'opposa sans succès à cette aliénation annon / cée dans les journaux & dénoncée comme un acte de vandalisme / dans le journal "L'artiste"./
En 1837 & 1838 fut bâtie l'église actuelle, sur les plans de l'architecte / Moreau ; le Cardinal Sterckx la consacra le 11 septembre 1839. Elle est / précédée d'une tour carrée, que surmonte une pyramide très petite / dont le sommet est remplacé par un prisme carré en guise de clo / cher. A l'intérieur l'église est disposée en basilique en 3 nefs de style / pseudo-toscan. Une seule voûte en berceau recouvre la grande nef /